



# Litiges

## Nous avons gagné...

**Atteinte d'un cancer depuis 3 ans, la CNP lui demande la liste de ses pathologies depuis 10 ans**



En congés de longue maladie et souffrant d'un cancer, Mme G avait rempli un dossier auprès de la CNP ASSURANCES pour que l'assureur prenne en charge les mensualités de son crédit. Bien, que complète sa demande restait à l'étude depuis le 23 décembre 2022 et aucune information ne lui était communiquée par la CNP malgré des mails et des appels. Pire encore, cet assureur a fini par lui demander de fournir un certificat médical avec toutes ses pathologies depuis 2011 donc depuis 10 ans ! Elle avait adressé en son temps et à la demande de la CNP tous les arrêts maladies, examens médicaux en relation avec ces arrêts de maladie d'une antériorité de 3 ans lorsqu'elle avait demandé la prise en charge. Saisie début février 2023, notre association est intervenue auprès de la CNP en lui adressant plusieurs courriers arguant que Mme G était totalement de bonne foi et qu'elle ne pouvait pas fournir de tels éléments même si elle le voulait, les médecins pouvant lui opposer le secret professionnel et ayant changé de médecin et de domicile. La CNP ne pouvait pas arguer non plus que la prestation pouvait être refusée au motif qu'elle n'avait pas adressé des documents qu'elle ne peut pas lui remettre. Le 26 juillet 2023, Mme G a eu la surprise de constater que la CNP lui avait remboursé les mensualités qu'elle devait prendre en charge. Elle nous remerciait chaleureusement ayant connu des moments très difficiles.